

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

THEOLIA

Société Anonyme au capital de 39 885 207 euros
Siège Social : 75 rue Denis Papin, BP 80199F-13795 Aix-en-Provence Cedex 3
423 127 281 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE
INSEE 423 127 281 00040

AVIS DE CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Mmes et MM. les actionnaires de THEOLIA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au Moulin de la Récese CD 19 à Ventabren (13122), le jeudi 11 juin 2009 à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2008 ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés visés par le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Louis Ferran ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Georgius Hersbach ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric Peugeot ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Sofinan SPRL représentée par Monsieur Norbert van Leuffel ;
- Nomination de Monsieur Willi Balz en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Philippe Dominati en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Marc van't Noordende en qualité d'administrateur ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'avis de réunion comportant le texte du projet des résolutions soumis à cette Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2009.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté (article L 225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L 228-1 du Code de commerce), le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, France, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (y compris par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R 225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance,
- de la procuration de vote,
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, France.

Un formulaire de vote par correspondance et de pouvoir sera adressé à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou donner procuration peuvent se procurer auprès de CACEIS Corporate Trust, service des assemblées générales centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, Fax : +33(0)1.49.08.05.82 ou 83 lesdits formulaires et leurs annexes. La demande doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation de participation.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, chez CACEIS Corporate Trust, service des assemblées générales centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, Fax : +33(0)1.49.08.05.82 ou 83.

L'actionnaire ayant voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux actionnaires seront tenus, dans les délais légaux, à leur disposition au siège social de la société.

0903738

Le Conseil d'Administration